

Les banques participatives au Maroc et le financement de la petite et moyenne entreprise : cas de la région Casablanca – Settat

Participatory banks in Morocco and the financing of small and medium enterprises : case of the Casablanca – Settat region

Mohammed EL KHATTABI, (Doctorant chercheur)

Laboratoire des Etudes et des Recherches en Sciences Economiques et Gestion (LERSEG).

Faculté d'Économie et de Gestion Béni Mellal.

Université Sultan Moulay Slimane Béni Mellal, Maroc.

Abdelkahar ZAHID, (enseignant-chercheur)

Laboratoire d'économie sociale et solidaire, gouvernance et développement (LARESSGD)

Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales – Marrakech

Université Cadi Ayyad de Marrakech, Maroc.

Mohamed SABRI, (enseignant-chercheur)

Laboratoire des Etudes et des Recherches en Sciences Economiques et Gestion (LERSEG).

Faculté d'Économie et de Gestion Béni Mellal.

Université Sultan Moulay Slimane Béni Mellal, Maroc.

Date de soumission : 04/08/2023

Date d'acceptation : 20/10/2023

Pour citer cet article :

RAHMOUNI.A & LAHDAB.L (2023). « Construction d'un Balanced Scorecard du Centre Hospitalier Régional de Laâyoune au Maroc. » Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit «Volume 7 : Numéro 3 pp : 408-425.

Résumé :

Ces dernières années, la banque participative a constitué un domaine de concurrence important pour les systèmes bancaires du monde entier. Il s'agit d'un nouveau mode de financement basé sur le partage des pertes et des profits. En 2015, la Banque centrale du Maroc a mis en œuvre une loi bancaire réglementant les opérations des banques participatives sur le marché financier marocain.

Cette contribution minimale est due à la difficulté qu'ont ces entreprises à obtenir du financement. Dans ce contexte, les banques participatives établies au Maroc en 2017 proposent des produits conformes à la charia, basés sur le partage des profits et des pertes, qui peuvent apporter des solutions de financement aux PME. A travers les résultats de nos recherches quantitatives touchant 89 PME marocaines, On peut dire que les banques participatives, notamment le produit Moudaraba et le produit Moucharaka (finançant des projets d'investissement à moyen et long terme) et le produit Salam (répondant aux besoins en fonds de roulement à court terme), peuvent contribuer efficacement au financement des PME Marocaines.

Mots clés : PME Marocaines ; banques participatives ; financement des PME ; alternatifs de financement ; contrainte de financement.

Abstract:

In recent years, participatory banking has been an important area of competition for banking systems around the world. This is a new financing method based on the sharing of losses and profits. In 2015, the Central Bank of Morocco implemented a banking law regulating the operations of participating banks on the Moroccan financial market.

This minimal contribution is due to the difficulty these companies have in obtaining financing. In this context, participating banks established in Morocco in 2017 offer sharia-compliant products, based on profit and loss sharing, that can provide financing solutions to SMEs. Through the results of our quantitative research involving 89 Moroccan SMEs, we can say that the participating banks, in particular the Moudaraba product and the Moucharaka product (financing medium and long-term investment projects) and the Salam product (meeting short-term working capital needs), can effectively contribute to the financing of Moroccan SMEs.

Keywords: Moroccan SMEs; participatory banks; financing SMEs; alternative financing; financing constraint.

Introduction

Au moment où l'unanimité semble se faire sur le rôle moteur des petites et moyennes entreprises (PME) dans le dynamisme et le renouvellement du tissu économique national, un constat accablant s'impose : les PME confrontées à des situations particulières trouvent plus de difficultés à se financer et les procédés de financement bancaire deviennent de plus en plus inadaptés à leurs besoins financiers spécifiques.

Depuis des décennies, le cadre financier et bancaire conventionnel mis en place a participé largement à financer les PME sous certaines conditions de garanties et de sureté réels et à plus ou moins ignoré les microentreprises, pénalisées par l'absence d'une comptabilité et de transparence financière d'une part et par l'absence de garanties d'autre part.

D'autre part, la finance participative, en tant que force émergente, occupe les marchés financiers depuis le milieu des années 1970, tant en termes de solidité financière, de mode de fonctionnement que d'influence sur la scène régionale et internationale. L'industrie du financement participatif s'est considérablement développée au cours des trois dernières décennies, mais ses origines sont très anciennes. Ce système présente des caractéristiques claires depuis l'émergence des premières institutions financières participatives. Il y a quarante ans, le financement participatif était quasiment inconnu. Aujourd'hui, la pratique est présente dans près de 100 pays et connaît une croissance de plus de 15 % par an.

Avec cette montée en puissance de la finance participative, et l'intérêt de plus en plus suscité par des pays, musulmans et non musulmans, les autorités monétaires, et après une longue réticence, ont autorisé aux institutions financières participatives de s'installer sur le territoire national. Cependant le débat sur la finance participative au Maroc date depuis plusieurs années depuis le début des années 1980, plusieurs institutions financières participatives approchent les autorités monétaires marocaines dans la perspective d'une implantation dans le royaume.

Aujourd'hui, le Maroc entend créer un système de financement participatif qui pourra offrir de la microfinance pour financer des projets privés. L'adoption de la loi 103.12 relative au financement participatif est une étape dans cette voie. Cette décision, même si elle est prise tardivement, permettrait à une grande partie de la population marocaine d'accéder au financement, augmentant ainsi les taux bancaires, et diversifierait également les sources de financement du secteur public et privé, notamment pour une économie émergente comme celle

du Maroc. Il existe également de nombreux problèmes de déséquilibre dans le corps. Par ailleurs, le financement participatif offre une autre opportunité aux PME marocaines d'assurer la survie de leur développement et de leurs activités dans l'environnement concurrentiel d'aujourd'hui. Aujourd'hui, tout bon manager sait que seuls des investissements réguliers peuvent survivre à cette guerre économique entre entreprises aux niveaux national et international.

Le choix de ce thème est bien évidemment motivé par plusieurs raisons, à savoir L'importance et la contribution des PME à la croissance du Maroc, le rôle que peuvent jouer les futures banques participatives aux profits des PME ainsi que les solutions éventuelles et probables aux contraintes et problèmes de Petites et Moyennes Entreprises (PME).

Notre méthodologie de recherche est destinée à effectuer une étude exploratoire par confirmation sur les alternatives de financement que présentent les banques participatives aux PME, cela est à travers l'étude de la prédisposition des PME de la ville de Casablanca à faire recours aux produits de financement offerts par les banques participatives.

Dans ce travail de recherche, La problématique à laquelle nous essayerons de répondre, sera la suivante : les banques participatives au Maroc, quelles sont les alternatives pour le financement des PME ? Le cas des PME de la ville de Casablanca.

Cette contribution est organisée de la façon suivante ; la première partie portera l'aperçu de la littérature sur le rôle des banques participatives dans le financement des PME Marocaines Ensuite, une deuxième partie empirique sur la contribution des banques participatives au financement des PME Marocaines,

1. Aperçu de la littérature : le rôle des banques participatives dans le financement des PME,

Le développement de l'économie marocaine repose principalement sur la performance des petites et moyennes entreprises, ces derniers représentant 95 % du tissu économique du Maroc selon les statistiques de la Confédération de la PME. Ils sont souvent considérés comme l'un des facteurs importants de la croissance économique, favorisant l'emploi et le partage des richesses. Certes, elles ont besoin de fonds pour réaliser et améliorer leurs activités, elles ont des restrictions et des difficultés pour accéder aux crédits bancaires, ce qui limite leur développement.

1.1. Principes régissant les banques participatives au Maroc

La finance participative peut être définie comme tous les instruments financiers adoptés conformément aux principes islamiques et doit respecter tous les principes éthiques de la charia. En fait, la source des affaires islamiques est le Coran comme première et plus haute source, suivie de la Sunna, qui est considéré comme la source contenant les actions et les paroles du Prophète, ainsi que la loi islamique (Chariaa) et la jurisprudence islamique. (El fiqh), faisant de ses banques un modèle financier à part entière.

En effet, les banques participatives reposent sur les principes piliers suivants :

- ❖ **Interdiction des intérêts (Riba)** : désigne le surplus reçu par le prêteur lors d'une opération d'échange contre des articles similaires ;
- ❖ **Interdiction de la spéculation (Gharar) et de l'incertitude (Mayssir)** : Spécifie qu'il existe toute incertitude ou ambiguïté dans les marchandises échangées, la charia exige donc que les marchandises en question contiennent des informations sur leur nature, leur prix et tout ce qui s'y rapporte. Détails minimales d'informations nécessaires.
- ❖ **Interdiction des investissements illicites** : Pour tous les investissements dans des activités dites « saintes » portant atteinte aux règles morales et religieuses, qui ont été considérées comme illégales aux yeux de l'Islam, donc dans le cas du financement participatif, qui est une branche des investissements illégaux. ces activités Cela implique également un comportement illégal. Selon la loi islamique, ces investissements incluent les investissements dans les jeux de hasard, l'alcool, l'élevage porcin, la pornographie et les armes.
- ❖ **Partage des profits et des pertes** : Ce principe est connu sous le nom de principe des 3P, qui précise les responsabilités mutuelles entre les parties contractantes, qui sont prédéfinies dans le contrat signé et dont il ne faut pas abuser par les cocontractants, entraînant le partage des bénéfices qui peuvent être obtenus, partagent également les éventuelles pertes.
- ❖ **L'adossement à un actif tangible** : Selon ce principe, toute transaction doit être liée à des actifs réels, identifiables et existants, et le vendeur ne peut vendre des actifs qu'il ne possède pas au moment de la vente, sauf si le motif de son opération ne peut être que spéculation.

1.2. Le financement des PME par les banques participatives

Aujourd'hui, de nombreux acteurs placent leurs espoirs dans ces futures banques participatives comme alternative au financement bancaire traditionnel.

Parmi ces acteurs, nous constatons que les petites et moyennes entreprises (PME) constituent la véritable source de croissance économique et de richesse. Ils représentent plus de 95% de la

structure économique du Maroc. Cependant, ce type d'entreprise se heurte à plusieurs limites et problèmes, notamment au niveau financier. Les produits proposés par les banques traditionnelles s'adressent principalement aux grandes entreprises, qui disposent de moyens importants pour obtenir facilement un financement bancaire suffisant pour répondre à leurs besoins, tandis que les PME, en tant que petites structures, ne sont pas prises en compte.

Les PME marocaines sont très optimistes quant à l'avenir des banques participatives marocaines et souhaitent connaître les avantages et opportunités qu'elles leur apporteront. C'est en ce sens que nous explorerons dans cette étude l'importance et le rôle que peuvent jouer les nouvelles banques participantes et les options de financement qu'elles offriront aux PME.

A travers cette littérature nous avons constaté que les travaux de recherches précédents ayant analysé les alternatifs de financement des banques participatives vis-à-vis des PME sont jugés limitées et insuffisantes, cependant, malgré leur insuffisance, leurs résultats restent significatifs pour formuler des conclusions sur cet axe de recherche.

Parmi les premiers travaux de recherche qui ont été faits en la matière nous citons celui de (Edris,1997) qui a mené une étude sur l'attitude des entreprises à l'égard des sources de financement participatives au Koweït où les deux systèmes bancaires fonctionnent en parallèle, les résultats ont montré que la majorité des entreprises commerciales choisissent les banques classiques plutôt que les banques participatives malgré que la plus part de la population koweïtienne est musulmane, et donc des caractéristiques outre la religion qui déterminaient leur choix à l'instar de la taille des actifs bancaires, l'efficacité du personnel, l'aide en cas d'urgence financière, l'expérience bancaire, la gentillesse du personnel, la réputation, la communication avec le personnel, la connaissance des activités de l'entreprise, la rapidité des services et la disponibilité des succursales à l'étranger.

Une étude similaire portant sur les attitudes des entreprises envers le principe du partage des profits et des pertes dans le contexte Australien a été menée par (Jalaluddin et Metwally,1999) sur un échantillon de 85 petites entreprises et a confirmé que d'autres caractères outre la religion sont déterminants de choix à savoir le degré de partage du risque par rapport au degré de risque de l'entreprise, le coût d'emprunt auprès d'autres prêteurs et le taux de rendement attendu.

Dans sa deuxième étude, (Jalaluddin,1999) a encore étudié les attitudes des petites entreprises envers le principe de partage de profits à l'égard des banques participatives, bien que la plus

part de la population cible soit non musulmane, environ 60% des personnes interrogées ont affirmé leur intérêt vis-à-vis du financement avec partage des profits et des pertes comme alternative à l'emprunt classique offert par les banques conventionnelles, pour les autres répondants, certaines conditions générales liées au principe précité ainsi que le manque de connaissances sur ce principe étaient parmi les freins qui empêchaient lesdites entreprises d'utiliser ce mode de financement.

Une étude exploratoire menée par (Ahmad et Haron, 2002) auprès de 100 personnes ayant un pouvoir de décision dans des sociétés cotées à la Bourse de Kuala en Malaisie, telles que des directeurs financiers et des comptables, a également confirmé que les croyances religieuses ne sont pas des déterminants du choix dans les décisions de financement des entreprises. Selon les recherches, le facteur déterminant qui a le plus grand impact sur le choix des entreprises est le coût des services et des produits. De ce fait, l'offre bancaire participatives ne pourrait être attractive tant que les coûts subis par le financement ne soient inférieurs à ceux des banques conventionnelles.

Cependant, une série d'études ultérieures ont montré des résultats qui contredisaient ceux observés dans les études ci-dessus. Bien entendu, (Gait et Worthington, 2009), à travers une étude d'un échantillon de 296 entreprises, ont étudié les attitudes des entreprises à l'égard de la banque participative sur la base de quatre variables : la religion, la rentabilité, le soutien aux entreprises et les services uniques, prouvant que la religion est la principale motivation. Pour les entreprises, le choix des banques participatives est la rentabilité, suivie du soutien aux entreprises et des services uniques. De plus, les services de partage des risques fournis par les banques participatives semblent particulièrement attractifs, en particulier pour les petites entreprises.

L'étude de (Jaffar et Musa, 2016) a annoncé le même résultat ayant prouvé que « l'obligation religieuse » comme indiqué dans son article constitue le principal critère de choix du financement bancaire participatif par les entreprises de la production Halal en Malaisie.

De même (Bizri Jardali et Bizri, 2018) ont confirmé à travers une étude sur le choix des banques traditionnelles et participatives dans les entreprises familiales du Moyen-Orient à travers une étude d'un échantillon de 150 entreprises que la religiosité des propriétaires-dirigeants en jouant un rôle crucial dans leur motivation à choisir des banques participatives, l'étude ajoute que les attitudes des décideurs politiques à l'égard des banques participatives sont largement influencées par les pressions familiales et sociales.

Des résultats similaires ont été confirmés dans le contexte omanais par l'étude de (Balushi, Locke et Boulanouar, 2018) sur la structure du capital des PME, qui a examiné si les femmes dirigeantes de PME omanaises avaient l'intention d'adopter la finance participative jusqu'en décembre 2016. Une enquête menée sous forme d'entretiens personnels avec 385 dirigeants de PME travaillant à Mascate (la capitale d'Oman) en février 2017 sur leur compréhension de la finance participative et l'impact de leurs propres caractéristiques et/ou caractéristiques de l'entreprise,

2. Contribution des banques participatives au financement des PME Marocaines

Notre étude vise à explorer les alternatives de financement mises en place par les banques participatives pour le financement des PME marocaines. Et afin de répondre à notre problématique, nous avons la méthodologie de recherche suivante.

2.1. La méthodologie de recherche

Après avoir élaboré notre partie conceptuelle, notre objectif est destiné à effectuer une étude qualitative exploratoire par confirmation sur la contribution des banques participatives au financement des PME au Maroc cela est à travers l'étude de la prédisposition des PME de la ville de Casablanca à faire recours aux produits de financement offerts par les banques participatives. Et afin de répondre à notre problématique, nous avons mené une enquête à l'aide d'un questionnaire établi sur le site Google Forms.

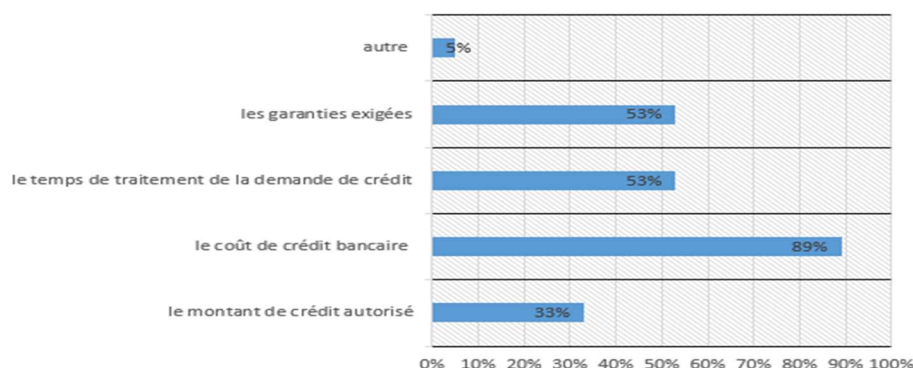
Notre échantillon est constitué exclusivement de petites et moyennes entreprises (PME) opérant dans la ville de Casablanca. La raison de ce choix est principalement le manque d'informations et de données sur l'intérêt des PME marocaines pour la finance participative comme alternative financière au financement bancaire traditionnel. Nous avons collecté 89 questionnaires sur 126, ce qui nous a permis de bien comprendre, interpréter et répondre à notre question de recherche grâce à l'analyse des données collectées.

2.2. Résultats de recherche

Après avoir présenté notre méthodologie de recherche, nous allons procéder à l'analyse des résultats. Il aura pour objectif de décortiquer les tableaux statistiques et graphiques obtenus grâce aux données reçues.

Pour une bonne analyse aigüe et bien précise, nous avons focalisé uniquement sur les questions clés de notre questionnaire et qui ont une relation directe avec la problématique de notre recherche.

Graph 1 : quels sont les facteurs que vous contestez le plus après le recours au crédit bancaire participative ?



Source : établie par nos soins à l'aide des résultats obtenus

A partir des résultats obtenus, nous observons qu'une large proportion de PME (89%), après avoir eu recours au crédit bancaire, considère le coût du crédit bancaire comme la principale barrière pour accéder au financement bancaire participatif. Un autre facteur est le délai de traitement des demandes de crédit 53%, les PME confirmant que le traitement des demandes de crédit nécessite beaucoup de temps et de déplacements vers et depuis les établissements de crédit, ce qui constitue un frein au progrès. Les entreprises interrogées s'inquiètent d'un autre facteur important qui est remis en cause, à savoir la "garantie", qui constitue un obstacle et une condition difficile à remplir pour les PME. En effet, les montants de prêts demandés par les PME ont tendance à être plus importants, ce qui incite les banques à demander davantage de garanties pour garantir le remboursement des prêts.

Le problème qui se pose dans ce cas est que le produit le plus avantageux pour les banques participatives est le « Musharaka » car il repose sur le principe du partage des profits et des pertes (PPP), ce qui minimise les risques, et c'est pourquoi elles l'utilisent rarement le produit "Moudharaba " (Ahmad et Haron, 2002).

En effet, les banques participatives calculent également des marges commerciales sur la base des taux d'intérêt, tout comme dans le cas des prêts classiques. En effet, sachez qu'aujourd'hui, certaines taxes, comme la TVA ou la double taxe de mutation (immatriculation en cas de cession de terrain ou d'actions) ne sont pas encore adaptées aux produits proposés par les établissements bancaires participatives, ce qui nous oblige à payer des frais élevés dus à des produits financiers résultant d'une double imposition (Balushi, Locke et Boulanouar, 2018).

Tab.1 : sur quels critères vous vous basez pour choisir votre banque ?

Q4	Nb.cit	Fréq.
Durée plus longue	33	37%
taux d'intérêt moins élevé	25	28%
Peu de garantie	19	21%
Qualité de service	7	8%
Autre	5	6%
TOTAL OBS.	89	

Source : établie par nos soins à l'aide des résultats obtenus,

Pour chaque PME, le choix de la banque reste une décision stratégique et fondamentale. D'après les données du tableau ci-dessus, nous avons remarqué que 28 % des petites et moyennes entreprises considèrent le taux d'intérêt le plus bas comme premier critère de choix d'une banque, suivi par la durée de remboursement à 37 % et la durée du prêt. Une autre norme est un taux de garantie de 21 %.

Les banques traditionnelles vous accordent du crédit, mais dans la plupart des cas, la réussite de votre projet dépend de vous, elles n'ont aucune obligation de vous accompagner et de vous encadrer, elles vous imposent seulement de rembourser la mensualité à chaque échéance, sans délai, sinon le client sera puni. En effet, force est de constater que la banque participative est une banque éthique et solidaire visant à assurer la réussite des projets d'investissement et à accompagner les clients en informations et conseils (Bizri Jardali et Bizri, 2018).

Tab 2 : avez-vous déjà entendu parler de la finance participative et ses principes ?

Q14	Nb.cit.	Fréq.
Oui	85	95,5%
Non	4	4,5%
Total OBS.	89	100%

Source : établie par nos soins à l'aide des résultats obtenus,

Selon la nouvelle loi relative aux banques participatives marocaine N°103.12, qui comprend toute la section réservée aux institutions bancaires participatives (islamiques), nous avons constaté dans le tableau ci-dessus qu'aujourd'hui la majorité des PME ont entendu parler de la banque participative et de ses principes (95,5%), ce qui signifie que la finance participative commence à s'imposer auprès des futurs clients potentiels, ce qui offrira de réelles opportunités pour les futures banques islamiques au Maroc, ainsi que pour les PME, qui disposent d'options de financement alternatives en plus du financement bancaire traditionnel. Seules 4,5% des PME de notre échantillon ont signalé un manque de connaissances sur le thème de la finance participative.

Tab 3 : avez-vous déjà entendu

Parler des produits des banques

Participatives ?

Q12	Nb.cit.	Fréq.
OUI	86	97%
NON	3	3%
Total OBS.	89	

Source : établie par nos soins à l'aide

des résultats obtenus

Grâce à notre enquête, nous avons constaté que 97% des PME ont entendu parler des produits de la finance islamique. D'après l'analyse précédente, nous pouvons voir que 97% des PME ont entendu parler de la finance participative et de ses principes. Seules 3 % des entreprises les ignorent encore.

En se basant sur les résultats obtenus on peut dire que les modes de financement basés sur la participation des institutions bancaires participatives (Mourabaha et Ijjara) constituent une alternative souhaitée par les PME marocaines. Surtout que la banque participative ici va procurer à la PME le financement, partager les gains et les pertes et accompagner l'entreprise (Ahmad et Haron, 2002).

Tab 4 : Si oui, lesquels ?

Q13	Nb.cit.	Fréq.
No réponse	1	1%
Produit Mourabaha	55	62%
Produit Ijjara	17	19%
Produit Salam	7	8%
Produit Istisna'a	3	3%
Produit Moudharaba	4	4%
Produit Moucharaka	2	2%
Total OBS.	89	

Source : établie par nos soins à l'aide

des résultats obtenus

Les entreprises interrogées connaissent également un autre produit, le produit « Mousharaka », avec une proportion de 2%, suivi du produit « Ijara » (19%), puis du produit « Salam » (8%), ce qui donne un pourcentage chacun de 3 % pour « Istisna'a » et de 4 % pour « Moudharaba ».

Les résultats obtenus signifient que les futures banques participatives au Maroc seront obligées de faire des efforts importants pour abolir et éliminer cette méconnaissance des produits islamiques et minimiser les risques informationnels (Jalaluddin et Metwally,1999).

Tab. 5 : Avez-vous déjà utilisé l'un de ces Produits financière participatives ?

Q19	Nb.cit.	Fréq.
Oui	0	0,0%
Non	89	100,0%
Total OBS	89	

Source : établie par nos soins à l'aide

des résultats obtenus,

Comme le montre le tableau ci-dessus, nous avons constaté que 97% des PME avaient entendu parler de la finance participative, de ses produits et de ses principes, aucune des PME interrogées n'avait déjà utilisé ses produits. Certains établissements bancaires proposent des produits participatifs depuis 2007, comme DAR ASSAFA, filiale d'Attijariwafa bank. Comme le montre le tableau ci-dessus, au niveau juridique (62%), cela se résume au fait qu'il n'existe pas de véritable loi bancaire régissant les banques participatives et leurs activités, ce qui fait que les clients se méfient de ces banques.

Lors de notre analyse des données collectées auprès des PME de la ville de Casablanca, nous avons constaté qu'aucune entreprise de l'échantillon n'avait déjà utilisé l'un de ces produits. A en juger par les réponses de ces entreprises, ce résultat ne signifie pas que les PME refusent d'utiliser des produits participatifs, mais 62% d'entre elles ont confirmé que la raison de ce résultat est tout à fait justifiée par l'absence d'un cadre juridique et réglementaire clair pour

Tab. 6 : Quels sont les raisons qui vous empêchent à faire recours aux produits Financiers participatives ?

Q20	Nb.cit.	Fréq.
Raisons financières (coût)	7	8%
Raisons juridiques	55	62%
Raisons techniques	8	9%
Autre	19	21%
Total OBS.	89	

Source : établie par nos soins à l'aide

des résultats obtenus,

intégrer les produits participatifs conformément à la charia. En fait, une autre raison réside dans les mécanismes des produits participatifs sur le marché bancaire (Bizri Jardali et Bizri, 2018).

Tab.7 : Etes-vous prêt à s'adresser aux nouvelles banques participatives ? **Tab. 8 :** Si oui, quelles sont les raisons qui vont vous pousser le plus à s'adresser aux banques participatives ?

Q21	Nb.cit.	Fréq.
Oui	84	94,4%
Non	5	5,6%
Total OBS	89	

Source : établie par nos soins

à l'aide des résultats obtenus,

Q22	Nb.cit.	Fréq.
Non réponse	1	1%
Raisons religieuses	57	64%
Recherche d'autres alternatives de financement plus avantageuses	19	21%
Diversification des moyens de financements	8	9%
Autres	4	4%
Total OBS.	89	

Source : établie par nos soins à l'aide

des résultats obtenus,

D'après les réponses des PME visitées, nous avons constaté que près de 94,4% des PME étaient prêtes à contacter les banques islamiques, alors qu'une seule entreprise a refusé. Le ratio élevé de 94,4% peut s'expliquer par plusieurs raisons comme indiqué dans le tableau ci-dessus. 64 % des PME interrogées ont cité des raisons religieuses pour expliquer leur penchant, d'autres ont cité la recherche d'autres options de financement plus avantageuses 21 % et la diversification des méthodes de financement à 9 %.

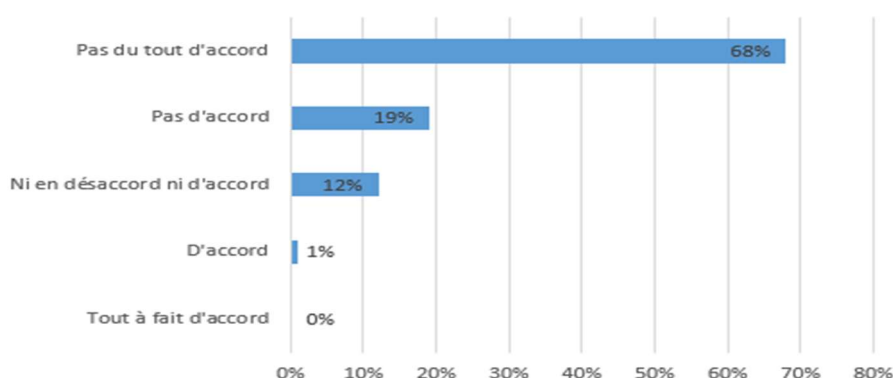
La banque participative est un véritable catalyseur du développement humain. Chaque produit de ces banques est strictement surveillé pour un succès collectif plutôt qu'individuel. Ils investissent des ressources importantes pour soutenir les entreprises de leur création à leur réussite. En outre, 64% des PME interrogées ont confirmé qu'elles choisiraient de participer aux banques pour des raisons religieuses.

Concernant la tendance des PME à utiliser des produits financiers participatifs, nous avons constaté que 94,4% des entreprises interrogées étaient disposées à contacter les banques

participatives. 64% des entreprises ont fait ce choix pour des raisons religieuses plutôt que financières, tandis que seulement 21% cherchaient à trouver d'autres alternatives de financement plus avantageuses.

Cela peut être considéré comme une raison supplémentaire pour laquelle les PME marocaines sont disposées à utiliser des produits participatifs, malgré les coûts supplémentaires qu'ils encourent (Edris,1997).

Graph 2 : quelle est votre perception aux intérêts bancaires (Riba), êtes-vous d'accord de leur utilisation ?



Source : établie par nos soins à l'aide des résultats obtenus,

Les données du graphique ci-dessus montrent que plus de 67,9 % des PME interrogées sont fortement en désaccord avec le recours aux intérêts bancaires (Riba), alors que seulement 1 % des entreprises interrogées sont d'accord.

A partir des données collectées et des analyses précédentes, nous avons remarqué que presque toutes les PME de la ville de Casablanca sont sensibilisées à la nouvelle finance participative au Maroc. 97% des PME nous ont confirmé avoir entendu parler de la finance participative et comprendre les principes et les produits de la banque participative.

Aujourd'hui, même si une grande partie des PME du Grand Casablanca s'appuient sur leurs fonds propres pour répondre à leurs besoins de financement, notre enquête montre que la quasi-totalité de ces PME interrogées recourent au financement bancaire classique, prouvant que les institutions bancaires traditionnelles jouent toujours un rôle important. Même si 97 % des

entreprises déclarent qu'il est difficile d'obtenir ce financement, il s'agit d'un rôle crucial et indispensable pour les petites et moyennes entreprises. Cependant, 67,9 % des entreprises visitées et interrogées ont exprimé leur désaccord avec l'utilisation des intérêts bancaires « Riba » (Jalaluddin, 1999).

La raison de cette contradiction est le manque d'alternatives au financement bancaire traditionnel. Le recours aux prêts à intérêt par les petites et moyennes entreprises ne signifie pas qu'elles soient encouragées à le faire ou qu'elles en soient satisfaites, mais d'autres moyens adaptés n'ont pas encore été trouvés pour remplacer le financement bancaire traditionnel et répondre légalement à leurs besoins (Gait et Worthington, 2009).

Conclusion

Le Maroc est l'un des pays qui est conscient de l'importance de la finance participative et de la valeur ajoutée qu'elle pourra apporter à son économie. Mais, pour des raisons politiques et juridiques, la chose n'a pas vu le jour qu'en 2015, avec la nouvelle loi des établissements de crédit et des organismes assimilés (loi N°103.12) qui présente 3 grands axes qui traitent parfaitement tout ce qui concerne les banques participatives et leurs opérations bancaires.

Au Maroc, et pour les PME, l'accès au financement bancaire classique n'est pas si facile comme on le croyait. C'est pour cela que dans notre travail de recherche, nous avons essayé d'en savoir plus sur les contraintes et la problématique de financement des PME, en particulier les Petites et Moyennes Entreprises Marocaines de la ville Casablanca, et en introduisant la finance participative ainsi que ce qu'elle peut apporter à ce type d'entreprise (Hamimida et Kihel, 2016).

Compte tenu de l'importance des données collectées et analysées, des résultats obtenus et de nos conclusions, nous pouvons dire que notre étude pourrait faire l'objet d'une autre étude plus vaste et plus riche sur l'information bancaire participative au Maroc qui paraîtrait dans les prochains jours. Parmi les perspectives de recherche que nous proposons, nous distinguons : compléter ou refaire l'analyse en intégrant les informations et données fournies par les futures banques participatives au Maroc ; promouvoir la recherche sur l'importance du financement participatif pour les PME dans tous les territoires marocains et réaliser une étude comparative

des PME. Les modes de financement auprès des banques participatives d'une part et des contreparties conventionnels d'autre part,

Afin d'obtenir des informations et des résultats fiables, crédibles et précis, nous faisons de notre mieux pour respecter toutes les règles et normes de la recherche scientifique malgré les nombreuses limites et difficultés rencontrées dans nos travaux de recherche. Au cours de notre projet, nous avons rencontré plusieurs difficultés et obstacles, notamment en ce qui concerne la recherche empirique. Parmi ces difficultés, on note : le manque d'efforts de recherche, d'études et de données statistiques sur la situation des PME au Maroc, Le problème d'échantillonnage qui est réduit. Vu la contrainte du temps et les moyens insuffisants pour mener une étude rigoureuse et selon les règles et le refus de certaines entreprises d'accepter notre questionnaire sous prétexte que le sujet est délicat,

On conclut notre travail par une question ouverte et qui fera, peut-être, l'objet des recherches futures : Quelle est la stratégie adoptée par les banques islamiques et son impact sur l'économie Nationale Marocaine ? En prenant les banques conventionnelles comme une base de comparaison.

BIBLIOGRAPHIE

- Ayyagari, M., Thorsten B. & Asli D. (2007), Small and Medium Enterprises Across the Globe, Small Business Economics, Vol. 29, No.4, pp. 415-34.
- Belhaj, I. (2022), Les Petites Moyennes Entreprises Au Maroc Et Les Difficultés D'accès Au Financement : Enquête Exploratoire, Vol. 2, No. 2, pp. 268-285
- BANK AL MAGHRIB (2022), Rapport annuel.
- Bentaleb C., Louitri A., 2011, « La construction de la croissance des PME au Maroc. », Management & Avenir (n° 43), p : 77-81
- CDVM, 2011, « Le financement des PME au Maroc », Rapport d'activité du CDVM, 2021,
- Loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, promulguée par le Dahir n°1-14-193 du 1er Rabii I 1436.
- Loi 53-00, charte PME, 23 juillet 2002
- Lefilleur J., 2008, « Comment améliorer l'accès au financement pour les PME d'Afrique subsaharienne ? », Afrique contemporaine 3/ (n° 227), p. 192
- Myers C.S. & Majluf N., (1984), Corporate Financing and Investment Decisions when Firms have Information Investors do not have, The Journal of Financial Economics, Vol. 13 No. June, pp. 187-221.
- Nakamura J. L., 1999, « la relation banque – pme », Revue d'économie financière, Volume 54, N°4, pp. 39-58.
- Jullien H. Et Paraque B., 1995, « Financement des entreprises et évolution du système financier », Revue internationale P.M.E. : économie et gestion de la petite et moyenne entreprise, Volume 8, numéro 3-4, p. 43-66.
- Efaik, S. (2021), la finance islamique une alternative pour les PME au Maroc, Revue de la recherche en management et marketing, Vol. 13, No 1, pp. 214-242.
- Fnitiz, Y. (2023), L'impact de la mise en place de l'assurance Takaful sur le comportement d'adoption des produits de la banque participative au Maroc, Alternatives managériales et économiques, Vol. 5, No 1, pp. 180-196.
- Haut-Commissariat au Plan, (2019), Enquête nationale auprès des entreprises.
- Iqbal, Z., et Mira kho, A., 2013, "Economic development and Islamic finance". World Bank Publications, p : 348.

- Z. IQBAL, (1997), Islamic Financial System Finance & Development, Juin 1997, Volume 34, Numéro 2, P67,